



RENCONTRES REGIONALES POUR LES ASSISES DE L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Préfecture de Saint-Denis - 3 juin 2013

Les rencontres régionales organisées le 03 juin dernier dans une ambiance très constructive et qui a associé largement organisations professionnelles, banques et collectivités territoriales, ont permis d'identifier plusieurs mesures susceptibles de faire levier pour un meilleur accès au métier d'agriculteur avec un focus particulier pour l'accès au foncier, sujet très sensible à La Réunion.

Les points clefs suivants ont ainsi été mis en exergue :

- L'affirmation d'un contexte spécifique à la Réunion en ce qui concerne l'agriculture et l'installation. A la différence de la métropole, le nombre de demandeurs à l'installation est très supérieur aux cédants (foncier très restreint, secteur d'emploi restant très attractif avec le développement de la production locale dans le cadre du plan « DEFI » pour les filières animales et du plan de relance en cours dans le secteur des Fruits et Légumes soutenus par l'Etat et les collectivités dans le cadre plus global du projet agricole et agroalimentaire réunionnais en préparation).
- L'enjeu de l'installation en agriculture à travers les emplois d'avenir et les contrats de générations, propositions remontées lors de la consultation sur la loi d'avenir : La fin du dispositif de préretraite au 31/12/2012 nous conduit à enregistrer une réduction très significative du nombre d'installations de jeunes agriculteurs, ce qui constitue à moyen terme un frein au dynamisme de l'économie territoriale en agriculture, de nos filières et de la nécessaire innovation de nos systèmes d'exploitation dans des modes agro_écologiques.
Il est proposé de décliner les emplois d'avenir, et surtout les contrats de génération en agriculture pour résoudre les difficultés actuelles de transmission d'exploitations agricoles et inciter les agriculteurs proches de la retraite à céder leurs exploitations : ces deux dispositifs se substitueraient, moyennant quelques adaptations (cf. fiches), à l'ancien dispositif de préretraite.

- L'optimisation du parcours de l'installation :
 - en renforçant le Point Info Installation (PII) ;
 - en améliorant le fonctionnement du Répertoire Départemental à l'Installation (RDI) ;
 - en apportant un appui efficace aux porteurs de projets, avec une mise en réseau des différents partenaires ;
 - en recherchant des solutions sur le pré-financement des projets (crédit-relais, FOGAP...)
 - en développant une offre de stages individualisés permettant la professionnalisation au- delà de la formation.
- L'accompagnement post-installation (aide au tutorat, aide à l'encadrement technique concerté (contractualisé, partagé) entre les différents opérateurs concernés.
- La mise en place de dispositifs d'accompagnement des candidats à l'installation de 40-50 ans pour une activité agricole à titre principal, après une expérience hors agriculture.
- Une expertise sur les freins à l'installation sociétaire, notamment dans un processus de transmission d'exploitation (exemple GAEC parents_enfants).

En conclusion, ces propositions tirent pleinement parti des réflexions déjà engagées depuis le début de l'année dans le cadre de l'élaboration du projet réunionnais de l'agriculture et de l'agroalimentaire durable, conduit par anticipation à la définition du prochain PDRR 2014-2020.